

Direction Générale Des Finances Publiques
Direction Nationale d'Interventions Domaniales
Brigade régionale d'évaluations IDF Ouest
3, avenue du Chemin de Presles
94417 – SAINT-MAURICE CEDEX

Frederic.doucet@dgfip.finances.gouv.fr
téléphone chef de brigade : 01 45 11 64 47
mél. Secrétariat :
dnid.evaluations@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Sophia HAJY
sophia.hajy@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 06.98.24.58.01
Référence : 2021-78531-07471 DS 3578409

Le 01 mars 2021

Le Directeur de la DNID

à

Monsieur le Président
de Grand Paris Seine & Oise

*A l'attention de Mme Sandrine PROVILLARD
Chargée d'opérations immobilières*

LETTRE - AVIS DU DOMAINE

Objet : cession d'un bâtiment d'activités et terrain, parcelles K1139 et 1486p (lots C et D) à Rosny-sur-Seine

Par message du 15 février 2021, vous demandez à la DNID si l'accord au prix de 1 015 000€ pour la cession de deux emprises d'une superficie totale de 2 514m², sur terrain nu, correspondant aux lots C et D, parcelle K1486p à Rosny-sur-Seine et d'un bâtiment d'activités sis 33 rue Gustave Eiffel, à Rosny-sur-Seine, parcelle K1139, à la société SOTREMA, exploitante actuelle du site, est acceptable.

Par avis référencé 2020-78531V1046 rendu le 11 mai 2020, la valeur vénale de la parcelle K 1139 et de la parcelle K 1486p pour une superficie de 19 000m² (hors voiries du domaine public) était estimée à 1 966 000€.

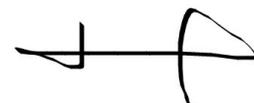
Suite à la réduction du périmètre d'acquisition de la parcelle K1486p aux seuls lots C et D, j'ai le plaisir de vous faire savoir que la cession des biens-fonds ci-dessus à hauteur de 1 015 000€ n'appelle pas d'observation particulière.

L'évaluation contenue dans le présent avis est valable **douze mois**.

Pour le Directeur de la DNID

Frédéric DOUCET

Inspecteur principal des finances publiques



Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.